

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 FEVRIER 2022**

Présents :

BARBUT René, BRIOUDES Georges, CHALMETON Francis, CHASTAGNOL Emma, CHAPON Christian, DELPUECH Jean-Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, GOURET Coralie, JULIAN Damien, MISTRAL Jean François, ROLDO Marjorie, SCWARTZ Liliane, VACHER Cyril, VACHER Jean-Serge, BOUDACHE Zina, CAELLES Joris, GUILHOT Véronique, MISTRAL Elisabeth

Pouvoir :

BORDJI Djamel à MISTRAL Jean François,
NAAMAR Abdelaziz à BARBUT René,
NAAMAR Elisabeth à BRIOUDES Georges

Absent / Excusé : MATHIS Christine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Mr le Maire demande au préalable le rajout à l'ordre du jour, d'une délibération supplémentaire concernant la « Falaise » pour délibérer sur le paiement d'un avenant.

Mr le Maire précise qu'habituellement les Conseils municipaux ont lieu tous les 3 mois environ, mais qu'exceptionnellement cette fois ci les 2 conseils sont rapprochés, car il y a des travaux urgents à valider avant.

Mme ROLDO Marjorie sera la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2022.

Vote : adopté à l'unanimité

**Délibération n°014/2022: Travaux 2022 – Enfouissement Fils nus Rue du 11 nov 1918
Tranche 3 21-DIS-51**

La 3eme tranche c'est le fond de la rue du 11 novembre.

Il reste 2 poteaux mais ils traversent des propriétés. Donc à présent, on va les sortir de ces propriétés et ça passera par la rue du 19 mars et le parking du leader price , salle Dupin...

Environ 85 mètres linéaires, 65 câbles torsadés, 278 câbles... au total environ 85 000 € HT

Participation de la commune 29 890 € environ,

Le reste c est à la charge du syndicat mixte.

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**Délibération n°015/2022: Travaux 2022 – Enfouissement Téléphonie Rue du 11 nov
1918 Tranche 3 21-TEL-33**

Le téléphone, aucune prise en charge ni par Orange ni par quiconque

A 100% pour la mairie

Environ la même longueur que les fils (les maisons, le local de peinture...)

Cout environ 18 067.25 € HT 21 680 € TTC

La mairie paye 22 580 € la différence de prix correspond aux frais d'étude à la charge de la mairie également.

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°016/2022: Travaux 2022 – Enfouissement Eclairage Public - Rue du 11 nov 1918 Tranche 3 21-EPC-32

L'éclairage public, rue du 11 novembre = 1 poteau à supprimer

Création d'un mat à la place.

Dans la rue du 19 mars, il y a actuellement 4 lampadaires, on va en rajouter 2 donc il y en aura 6 au total.

Cout 28 890.72 € TTC // 30 090 € à payer par la Mairie.

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°017/2022: Rémunération des agents recenseurs « Recensement 2022 » pour complétude.

Lors du dernier conseil nous avons délibéré sur la rémunération des 6 agents recenseurs...

Hélas 1 des 6 a eu le Covid, au départ les élus l'avaient remplacé temporairement pensant qu'il allait revenir rapidement, mais hélas son covid s'est prolongé et il ne peut donc pas assurer sa mission et honorer son contrat. On a du recruter quelqu'un d'autre.

Un des 5 agents recenseurs a quasiment fini sa tournée, donc il veut bien se charger de l'autre tournée. Il percevra son indemnité doublée (soit rémunérations pour la collecte de 2 districts).

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°018/2022: Reprise d'éléments immobilisés installés par un locataire.

Après le décès de Lysiane Montenez, le logement a été libéré.

De son vivant, plusieurs améliorations avaient été réalisées par la locataire (à sa charge).

La cuisine équipée et le carrelage

L'installation d'une Climatisation

Un chalet en bois dans le jardin..

Valeur de l'ensemble estimé à 2400 €.

La famille a demandé une participation à la mairie pour compenser ces travaux d'amélioration.

On propose de rembourser la moitié de 2400 donc = 1200 €

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°019/2022: Dossier 2022 de demande de subvention au titre des amendes de police.

Subvention pour la commune lié aux amendes de Police.

On y a droit 1 année sur 2.

Après le goudronnage de la rue du 11 novembre, on va mettre des ralentisseurs (ça sera éligible aux subventions

34 000 € HT de ralentisseurs (coussin berlinois en goudron enrobé à chaud).

On espère minimum 30 % de subvention.

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n°020/2022 : Paiement Avenant Travaux Falaise

Maitre d'ouvrage = la Mairie = celui qui paye (alors que le terrain n'appartient même pas à la mairie.)

Le chantier est fini, tout est ok, l'entreprise a fait un super boulot, ainsi que le maitre d'œuvre.

Il y a un avenant pour protéger une maison qui se trouve à proximité. (manque quelques mètres de protection complémentaires)

17 100 € HT

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Questions ou Informations diverses :

Mr BRIOUDES : Fermeture d'une classe de l'école primaire

Il y avait 6 classes, ça passerait à 5 classes.

Avec 6 classes il y avait 125 élèves - à la rentrée prévue 127 élèves mais 5 classes ! Pas logique 2 élèves en plus, 1 classe en moins.

Selon l'académie si on maintient 6 classes, alors au CP il y aura que 16 élèves.

Donc s'il passe à 5 classes, ils font des doubles niveaux ça ferait des classes de 24 ou 25 élèves..

Les parents d'élèves en ce moment, bloque l'école pour montrer leur mécontentement... Exceptionnellement lundi, même les professeurs ont prévu de faire grève pour montrer leur soutien.

Mr BRIOUDES : Le sujet des encombrants

Gros soucis pour le ramassage des encombrants.

Incivilité, tout, partout, et n'importe quand...

L'agglo nous propose 3 solutions au choix (décision à prendre avant le 15 février 2022):

- La commune reprend la mission des encombrants (dans ce cas, on peut avoir une subvention de 15 000 € pour acheter un camion par exemple...)
- La commune se regroupe avec d'autres communes et gère les encombrants
- L'agglo continue de gérer.

On décide de reprendre la mission des encombrants, pour être plus réactif...

Il faudra par la suite, définir le règlement des encombrants

La fréquence des tournées, ce qu'on accepte ce qu'on refuse, si on répressionne (amendes)...

Vote : 22

Pour : 19 pour reprendre les encombrants

Contre : 3 contres car ils auraient souhaité rester à l'agglo.

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Mr BRIOUDES : Pour info : Réunion publique pour le barrage le Mardi 15 février 2022 vers 18 h30 à la salle Marcel Pagnol, pour expliquer la rénovation du barrage.

Mr BRIOUDES : Les commissions doivent se réunir au plus tôt car on va bientôt voter le budget.

Mr DELPUECH : L'étude à venir sur le projet d'une promenade aménagée à l'avenue du gardon doit s'étudier en commission. Il propose de relier ce projet avec le projet voie douce d'Ales La Grand Combe...

Mr DELPUECH évoque l'article 4 du règlement intérieur, il veut que les dossiers annexes soient accessibles 3 jours avant le conseil municipal.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h52.

Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon, le 12/02/2022

Vu Monsieur le Maire, Georges BRIOUDES